



SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE PROCÉDURE D'INSCRIPTION

COLLÈGE BEL-AIR | année scolaire 2022-2023

Afin de faciliter vos démarches, la demande d'inscription s'effectue par Internet.

1. Demande d'inscription par Internet – jusqu'au vendredi 19 août 2022 à minuit

La demande d'inscription au service de transport scolaire s'effectue par Internet via une plateforme en ligne, accessible depuis le site Internet de Grand Paris Seine Ouest (*rubrique Vos services/Mobilité/Transport scolaire*) :

<https://www.seineouest.fr/vos-services/transports/transport-scolaire>

Si vous étiez déjà inscrit au service cette année :

- Connectez-vous à votre compte depuis l'encart « Ré-inscription » en bas de page. Si vous avez oublié vos identifiants, cliquez sur « J'ai oublié mon mot de passe » puis saisissez l'e-mail associé au compte.
- Une fois connecté, dans la rubrique « Mes dossiers », cliquez sur « Renouveler » pour effectuer une demande d'accès au service de transport pour l'année prochaine, en y joignant les pièces justificatives demandées.

Si vous n'étiez pas déjà inscrit au service cette année :

- Créez un compte utilisateur depuis l'encart « Première inscription » en bas de page.
- Une fois le compte créé, connectez-vous puis dans la rubrique « Mes dossiers », cliquez sur « Ajouter un dossier » pour effectuer une demande d'accès au service (une par enfant), en y joignant les pièces justificatives demandées.

Vous pouvez créer votre compte, ajouter vos dossiers et renouveler votre inscription dès réception de ce courrier, et au plus tard **jusqu'au vendredi 19 août 2022 à minuit**. Toute demande effectuée après cette date sera automatiquement placée sur liste d'attente.

Si vous ne disposez pas d'un moyen d'accès à Internet, rendez-vous dans l'une des médiathèques municipales :
Meudon centre (2 rue de l'Eglise - 01 41 14 00 70) ou **Meudon-la-Forêt** (Place centrale - 01 41 28 19 55).

2. Information par mail du statut de votre inscription – 26 août 2022 au plus tard

Après une analyse des demandes d'inscription selon des critères géographiques (éloignement du collège : [voir carte ci-après](#)), le statut de votre inscription vous sera communiqué le vendredi 26 août au plus tard, par e-mail à l'adresse saisie dans le formulaire. Vous recevrez soit une **confirmation d'inscription**, soit un **placement sur liste d'attente**.

3a. Inscription confirmée : paiement et envoi de la carte de transport

Dans le cas où votre inscription vous aura été confirmée par e-mail, vous devrez régler les frais d'inscription **sous 48 heures** par carte bancaire (**60 € pour l'année**), directement sur la plateforme en ligne rubrique « Mes dossiers ».

Après validation de votre paiement, la carte de transport vous sera transmise par courrier postal à l'adresse indiquée lors de votre inscription, que nous vous invitons donc à bien vérifier. Elle doit être conservée d'une année sur l'autre tout au long de la scolarité de votre enfant dans son établissement actuel.

3b. Placement sur liste d'attente

Dans le cas où votre inscription aura été placée sur liste d'attente, vous devrez attendre le **16 septembre 2022** au plus tard pour obtenir une décision définitive.

A compter de cette date, de nouvelles inscriptions pourront être confirmées par e-mail sur critères géographiques (éloignement du collège) et en fonction de l'ordre de pré-inscription.

A défaut, vous serez informé par e-mail que votre inscription n'a pu être retenue.

